

Votre enfant entre en 6^e?

Votre enfant poursuivra sa scolarité en classe de 6^e à compter de la prochaine rentrée. A cette occasion, une aide financière, la **bourse nationale de collège**, est susceptible de vous être accordée sur **demande de votre part**. Cette démarche, intervenant après les formalités d'inscription, est souvent méconnue ou oubliée des familles.



Même si vous bénéficiez d'autres aides financières, vous pouvez solliciter la bourse nationale de collège.

**Puis-je, dès à présent,
effectuer une simulation ?**

Oui, cela est possible dès aujourd'hui et très simple. Pour accéder au simulateur, il vous suffit de saisir l'adresse URL ci-dessous dans votre moteur de recherche puis de renseigner les informations demandées.
<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>



Attention, la simulation ne constitue pas une demande de bourse. Il vous faudra obligatoirement formuler une demande.

**A quel moment dois-je
formuler ma demande ?**

La demande de bourse de collège est à formuler **du 1er septembre 2022 au 20 octobre 2022**.

**Comment puis-je formuler
ma demande ?**

- Soit en ligne en vous connectant sur le site <https://teleservices.education.gouv.fr> du 1er septembre 2022 au 20 octobre 2022.
- Soit en sollicitant un dossier en version papier auprès du collège de votre enfant à compter du 1er septembre 2022 et avant le 20 octobre 2022. Le dossier, après avoir été renseigné, devra être remis au collège avant le **20 octobre 2022**. A cette occasion, un accusé de réception vous sera délivré.

**Vous avez besoin
d'aide, de conseil et
d'accompagnement pour
formuler votre demande ?**

- Vous pouvez solliciter de l'aide auprès du collège de votre enfant.
- Pour toutes questions techniques relatives à votre connexion, vous pouvez solliciter la plateforme d'assistance nationale du ministère de l'éducation nationale.
Par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h
En ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr